

## CONSIGNES POUR L'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR DE DÉPANNAGE

### PÉRIODE D'INSCRIPTION

La période d'inscription débute **le dimanche 31 mai, à 8 h.**

**IMPORTANT :** Avant de débiter le processus d'inscription, assurez-vous que votre situation répond aux exigences requises pour bénéficier du service de camp de jour de dépannage. Une attestation d'emploi de l'employeur est exigée et devra être fournie pour finaliser le processus d'inscription. Un délai de 48 heures, suivant la date d'inscription, est accordé pour transmettre le document au Service des sports et loisirs. Si cela n'est pas fait selon les exigences, l'inscription sera annulée et réattribuée.

### PROCÉDURES

- Vous devez accéder à votre compte loisir et ouvrir une session.
- Sélectionnez l'onglet LOISIRS, cliquez sur ACTIVITÉS et choisissez S'INSCRIRE À DES ACTIVITÉS.
- Suivez les étapes présentées pour effectuer une inscription.
- Avant de conclure la transaction, vous devrez obligatoirement remplir la fiche santé de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité et condition médicale du jeune. **Si vous avez rempli ces questions l'an dernier, il est important de bien relire et mettre à jour vos réponses afin de vous assurer que tout est exact et encore valide. Vous devez le faire pour chacun de vos enfants inscrit.**
- Ayez en main votre carte de crédit Visa ou MasterCard afin de conclure la transaction.
- Vous aurez aussi besoin **du numéro d'assurance maladie** des enfants que vous inscrivez et le **numéro d'assurance sociale** du parent qui désire recevoir le Relevé 24 pour fins d'impôt.
- Lorsque votre inscription sera complétée, un reçu vous sera acheminé par courriel.

### AUTRES NOTES IMPORTANTES

#### Note :

- Les places sont limitées. Les inscriptions seront traitées ainsi : premier arrivé, premier servi.
- Il est possible de payer par carte de crédit, chèques ou prélèvements bancaires. Les chèques doivent être libellés au nom de la Ville de Saint-Honoré. Toutefois les frais d'inscription doivent être entièrement **acquittés avant le vendredi 19 juin.** Au-delà de ce délai, l'inscription sera annulée et réattribuée.
- La fiche santé de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité du jeune est obligatoire et doit être compléter ou mise à jour en ligne au moment de l'inscription. **Dans le cas d'une mise à jour, il est important de vous assurer que les renseignements fournis l'an dernier sont toujours exactes et valides. Vous devez également compléter une fiche santé pour chaque enfant inscrit.**
- Tout besoin particulier pour un jeune nécessitant un encadrement spécifique doit **obligatoirement** nous être communiqué au moment de l'inscription. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit d'annuler une inscription en tout temps.
- Aucune demande de changement de groupe ne sera traitée pendant la durée du camp de jour. Les groupes sont faits de façon aléatoire par notre système informatique selon la date de naissance de l'enfant (âge en date du 30 septembre 2019).

- La période d'inscription doit être respectée afin d'obtenir une place. La date limite d'inscription est le **5 juin 2020** selon les places restantes à cette date.

**N'oubliez pas qu'avant de procéder à l'inscription pour vos activités, vous devez créer votre COMPTE LOISIRS et qu'il doit être approuvé par notre système. De plus, l'enfant à inscrire doit être ajouté à votre compte familial et recevoir l'approbation avant de procéder à l'inscription.**

Pour plus de détails sur le Camp de jour de dépannage, consultez le document suivant :  
<https://bit.ly/2B2427b>

Si vous éprouvez des problèmes lors de l'inscription ou avez besoin de plus d'informations, vous pouvez joindre la directrice du Service des sports et loisirs au 418 673-3405 poste 2140 ou par courriel à [mjpaquet@ville.sthonore.qc.ca](mailto:mjpaquet@ville.sthonore.qc.ca)